

Image not found or type unknown



service militaire passé en france

Par **hocine15**, le **07/01/2012** à **14:36**

bonjour j'ai mon père qui est décédé en 1996 et qui a passé son service militaire en 1960 alors je ne sais si il a droit à une nationalité française.merci d'avance

Par **fabrice58**, le **07/01/2012** à **15:38**

S'il est décédé, la réponse est simple : c'est non.

Quant à savoir si vous avez droit à la nationalité française, l'a t il conservé après l'indépendance de votre pays ? Si non, il n'a pas pu vous la transmettre.

cdt